



Grenoble, le 17 JUIN 2016

FABIEN MALBET
ADJOINT AU MAIRE
ÉCOLE
PATRIMOINE SCOLAIRE

A l'attention des directrices et directeurs des
écoles de Grenoble, des enseignantes et
enseignants, des parents d'élèves

ELISA MARTIN
ADJOINTE AU MAIRE
PARCOURS ÉDUCATIFS : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
RÉGLEMENTATION FERMETURES TARDIVES, OUVERTURE DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Réf : FM/CLM2016/18

Objet : Conséquences du plan de sauvegarde des services publics locaux sur le fonctionnement des écoles

Mesdames et Messieurs,

Directeurs d'écoles et enseignants, inspectrices et responsables de la direction académique, parents d'élèves, vous participez de la communauté éducative à laquelle la ville prend part. À ce titre, vous avez été un certain nombre à interpeller les élus dans les conseils d'école ou à nous écrire pour nous transmettre les inquiétudes que suscite l'annonce du **plan de sauvegarde des services publics locaux** de Grenoble que la municipalité a décidé de mettre en œuvre. Avec cette lettre détaillée, nous aimerions vous apporter des éléments d'explication et de précision sur les suites du plan sur la vie des écoles à Grenoble.

1. Faire face à la situation financière de la Ville de Grenoble

Comme vous le savez sans doute, mais il est utile de le rappeler, la situation financière de Grenoble est la plus critique parmi les grandes villes de France : nous avons les impôts locaux les plus élevés, nous figurons au 5^e rang des grandes villes endettées et à notre arrivée, le niveau d'épargne était en chute libre.

Face à ce constat et dès le début du mandat en mars 2014, la Ville s'est engagée dans un processus de transformation de l'action publique pour mieux répondre aux besoins des habitants, mieux préparer l'avenir. Ces choix essentiels ont été faits dans le respect de chacun, en faisant face aux contraintes, pour que les Grenoblois vivent mieux demain.

La première étape de cette transformation a été un plan de sobriété et d'efficacité, réalisé dès 2014 : nous avons annulé la hausse de 25% de l'indemnité des élus votée en 2009, nous avons réduit les frais de protocole, divisé par deux le budget de la communication, revendu les berlines, repris le Palais des Sports en gestion directe et remis du bon sens dans la gestion du Stade des Alpes et de Lesdiguières...

Au lendemain des élections municipales, le Gouvernement a annoncé une baisse inouïe des dotations : 17 millions d'euros de dotation de l'État en moins à partir de 2017 pour Grenoble par rapport à 2013 ! S'ajoutent également les 3,4 millions d'euros de dépenses supplémentaires liées à la revalorisation des grilles et l'augmentation légitime de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, décisions annoncées par Marylise Lebranchu mais non compensées par l'État.

Aujourd'hui, six mois après la « *journée sans service public* » du 25 novembre 2015 qui nous a permis de toucher du doigt l'importance de la menace qui pèse sur les services publics si nous ne réagissons pas, cette transformation de l'action publique entre dans une nouvelle phase : celle de la sauvegarde des services publics locaux, pour mieux permettre la refondation.

Le plan de sauvegarde des services publics municipaux permet d'écartier le danger de la mise sous tutelle de la Ville par l'État. Il a été élaboré par les élus de la majorité, en nous appuyant sur les informations fournies par les cadres de l'administration au cours des six derniers mois. Notre défi est de construire le périmètre du service public de demain. Un service public fidèle à ses valeurs : continuité, adaptabilité, égalité, neutralité.

Il ne s'agit pas de faire moins, il s'agit de faire mieux, et surtout différemment. Tenir le cap c'est faire des choix, nous les assumons.

2. Le service de santé scolaire et le suivi social

Dans cette transformation des services publics locaux, la Ville de Grenoble a fait le choix fort de **garder la compétence de santé scolaire**, déléguée par le Département et l'Education Nationale. Aujourd'hui, seules 11 autres villes en France ont un service municipal de santé scolaire. En effet, nous considérons que l'investissement dans une politique de santé est infiniment moins important que le coût de son absence, et qu'elle produit des bénéfices pour l'ensemble de la population.

La nouvelle organisation du service fait appel à toutes les compétences obligatoires des partenaires (notamment à la compétence action sociale du département). Elle est modifiée afin de répondre au mieux aux besoins de tous les enfants.

Comme aujourd'hui, tous les enfants seront vus aux âges clés par un professionnel de santé : un dépistage sera effectué par une infirmière. **Les enfants le nécessitant seront examinés et suivis par un médecin** (suivis d'enfants en situation complexe, d'enfants porteurs de handicap, suspicion de maltraitance, troubles du comportement, etc.). Ainsi, le nombre de médecins passe de 5 à 4, et celui d'infirmière de 5 à 9. Le nombre de professionnels de santé par élève est bien supérieur à celui de la moyenne nationale.

Voilà les évolutions du nombre de professionnels de santé sous forme de tableau :

Période	avant le plan	après le plan	<i>Rappel moyenne nationale</i>
1 infirmière pour	2.900 élèves	1.400 élèves	<i>1.800 élèves</i>
1 médecin pour	2.800 élèves	3.500 élèves	<i>10.000 élèves</i>

La ville de Grenoble est l'unique ville en France à proposer des actions spécifiques concernant la posture du dos des élèves : dépistages, séances collectives de sensibilisation, et prise en charge en petits groupes. Nous travaillons pour que le dépistage et les séances collectives soient maintenus. Les enfants nécessitant une prise en charge seront orientés vers un professionnel de santé.

Un **pôle d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé** sera créé. Nous développerons les thématiques d'intervention en fonction des besoins repérés par les équipes pédagogiques et les équipes de santé (bucco-dentaire, obésité, langage, posture du dos, addictions, mal-être, ...).

La ville renforcera sa **capacité d'observation en santé** en informatisant les dossiers. Ce qui permettra d'obtenir un gain de temps et de moyens humains.

Le plan de refondation des services publics locaux prévoit aussi de redéfinir le périmètre du travail social dans les écoles. Nous mettons fin à la prise en charge par la Ville des missions du Conseil Départemental de l'Isère en ce qui concerne le suivi social des enfants. Le suivi social des enfants sera donc désormais effectué, comme pour toutes les écoles du département, par les assistantes sociales de secteur du conseil départemental dont c'est la fonction légale et réglementaire. A terme, les personnes qui font le signalement d'enfants en danger et d'informations préoccupantes le feront directement auprès du département. Nous avons conscience que c'est un changement considérable dans les pratiques que nous allons accompagner. Nous faisons le choix de garder des assistantes sociales au sein de nos équipes afin d'avoir des équipes pluridisciplinaires.

En conclusion, la ville centre donc son attention sur le **dépistage systématique de tous les enfants, le suivi de cas particuliers et les interventions collectives de prévention et de promotion de la santé pour un service de santé scolaire de qualité pour tous les élèves.**

Les modalités concrètes seront explicitées par le service de santé scolaire auprès des directions des écoles dès la rentrée scolaire.

3. Transformation du périscolaire et la pause méridienne

Les activités périscolaires font maintenant intégrante partie du paysage éducatif dans toutes les écoles de France. Jusqu'à cette fin d'année, l'offre proposée aux familles était très diverse avec un accueil généraliste gratuit à côté d'activités éducatives payantes.

Dans la nouvelle organisation, **le temps périscolaire deviendra entièrement gratuit deux soirs par semaine** pour mettre en œuvre les objectifs¹ de la loi de refondation de l'école. Ce temps périscolaire a vocation de permettre aux élèves de bénéficier d'ouvertures sur les 4 axes définis dans le cadre du Projet Educatif de Territoire : éco-citoyenneté, sports et expression corporelle, culture et pratiques artistiques et jeux... L'aide aux leçons est aussi prise en compte dans un accueil intégré et structuré. **Les deux autres soirées deviendront payantes en fonction des revenus des familles** afin de proposer à un coût modeste un mode de garde aux familles qui en ont besoin. Après la fin des activités à 17h30, les élèves pourront être récupérés jusqu'à 18h en fonction des contraintes des parents.

Pour permettre cette évolution, les ateliers anciennement proposés par les services de la Ville, notamment en matière sportive par les éducateurs sportifs, intégrerons le nouveau périscolaire et seront accessibles à tous les élèves. Les éducateurs sportifs interviendront trois soirs par semaine dans le périscolaire au lieu de deux fois auparavant.

En ce qui concerne la pause méridienne, les tarifs ont été ajustés en 2015 pour être au plus près des réalités sociales des familles. Le coût de cette pause méridienne est estimé à environ 11€ et inclut la fourniture d'un repas servi à table pour environ 6,60€ et le coût des animateurs qui encadrent les élèves pour 4,40€. La ville subventionne de 30% à 93% de ce coût en fonction des revenus des parents. Les deux prochaines années scolaires, les tarifs seront réajustés de 1% pour prendre en compte l'augmentation du coût de la masse salariale.

Dans le cadre du plan de refondation, nous expérimenterons dans quelques écoles une garderie méridienne. Cette garderie permettra aux familles qui le souhaitent, et dont les enfants sont

¹ L'Etat soutient trois heures de temps d'activités périscolaires financées en partie par la Caisse d'Allocations Familiales.

normalement inscrits à la restauration scolaire, de les récupérer à midi. Ce projet a pour objectif non seulement de permettre à plus d'enfants de se poser à la maison au moment de midi, mais aussi de décharger les restaurants scolaires parfois saturés.

4. Les actions de lecture avec la bibliothèque municipale

La lecture publique se conçoit à travers un réseau des bibliothèques articulé à une démarche d'ouverture sur l'espace public et d'interventions au plus près des personnes (bibliobus, portage de documents...). L'accès à la lecture est extrêmement important pour tous les élèves dès le plus jeune âge. Les liens entre les écoles et les bibliothèques sont forts (accueil de classes). **Nous continuerons cette animation importante auprès des écoles.**

Cependant, dans le cadre du plan de sauvegarde des services publics locaux, deux sections jeunesse vont être redéployées. Il s'agit des bibliothèques Hauquelin et Prémol. Ces lieux étaient ouvertes de façon très réduite (une dizaine d'heures par semaine) et situées à proximité d'un autre équipement (respectivement la bibliothèque Jardin de Ville et la bibliothèque Arlequin au Patio). Les fonds de livres issues de ces sections jeunesse permettront de renforcer les bibliothèques Arlequin et Jardin de Ville et de créer une section jeunesse à Kateb Yacine, qui deviendra ainsi une médiathèque tous publics complète.

Parmi les locaux qui accueillent des bibliothèques, ceux de la Bibliothèque Alliance ont la particularité de ne pas se situer au cœur d'un quartier mais plutôt le long d'un axe routier. Par ailleurs, malgré son dynamisme, cette bibliothèque est celle qui permet le moins de faire évoluer ses actions car ses locaux ne le permettent pas. C'est pourquoi, même s'il a été décidé de la fermer, une réflexion sur l'avenir du site dans le maillage de proximité du quartier est en cours et des actions pour maintenir une offre de lecture publique sur le quartier (bibliobus, dépôts de livre, ...) seront mises en œuvre.

Pour les écoles proches des bibliothèques Hauquelin, Premol et Alliance, le service des bibliothèques prendra contact directement à la rentrée avec les directeurs d'école pour accompagner les équipes enseignantes.

La bibliothèque internationale actuellement dans la cité scolaire internationale sera déplacée à la Maison de l'International (jardin de ville) pour en faciliter l'utilisation pour tous. La Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine du centre-ville ouvrira un hall convivial et prêtera une partie de son fond très riche.

À titre de comparaison, Grenoble compte actuellement une bibliothèque pour 12 000 habitants environ alors que Lyon, Montpellier ou Nantes en comptent une pour plus de 30 000 habitants. Avec les évolutions proposées, correspondant à une bibliothèque pour 14 500 habitants, Grenoble reste très fortement couverte.

Le réseau des bibliothèques a été conçu dans les années 70, quand le réseau de transports en commun n'existait pratiquement pas (tramway, bus,...). Le déplacement est maintenant plus facile et renforcé par la possibilité ouverte cette année aux classes de bénéficier gratuitement des transports en commun pendant le temps scolaire.

Enfin Grenoble propose des services numériques à la pointe, cette offre va être renforcée. **Pour les écoles proches des bibliothèques Hauquelin, Premol et Alliance, le service des bibliothèques prendra contact directement avec les directeurs d'école pour accompagner les équipes enseignantes.**

5. Évolution de la gestion de la sécurité routière aux abords des écoles

Dans un contexte budgétaire contraint, le choix de l'équipe municipale se porte en priorité sur le personnel présent auprès de tous les enfants pendant le temps scolaire. C'est pourquoi il a été décidé de mettre fin à la mission des agents non permanents qui aidaient les élèves et les familles à traverser certaines rues.

Malgré de nombreuses demandes, seuls 9 agents intervenaient sur un total de 78 écoles. Les critères pour décider sur quelles écoles intervenir n'étaient pas clairs. Dans le cadre de la politique de métropole apaisée, une priorité a été donnée sur la sécurisation des abords des écoles par des équipements spécifiques. Il apparaît plus durable d'avoir une intervention globale plutôt que de mettre un adulte derrière chaque enfant allant à l'école.

Tout d'abord, des aménagements des abords d'écoles seront réalisés pour sécuriser l'accès des enfants et complétés par la mise en place de la ville à 30 km/h (installation de radars pédagogiques près des écoles).

Ensuite une priorité forte a été mise sur la présence de la Police Municipale le matin de façon ponctuelle aux abords des écoles (permise par le changement de l'heure de prise de fonction). En cas de besoin, la Police Municipale se révèle très efficace car elle a autorité pour faire respecter le code de la route comme l'ont montré les actions demandées par les écoles cette année.

Par ailleurs, des initiatives parentales telles la mise en place de pédibus ou d'accompagnement à l'école seront encouragées.

6. Dotation aux coopératives scolaires

Dans le cadre du plan de sauvegarde, il est prévu que le budget consacré à la dotation aux écoles baisse de 10% en 2017 en attendant des années meilleures. C'est un effort que nous savons important d'autant que nous avons réussi à maintenir cette dotation les deux dernières années. Nous avons entrepris une modification de la commande publique pour que les marchés de fourniture soit plus encadrés et permettre une maîtrise des coûts de sorte que l'impact soit plus limité.

Nous reviendrons vers les directeurs d'écoles à la rentrée pour détailler les modalités de cette baisse.

7. Les bases de plein air

La ville de Grenoble possède 4 bases de plein air : la Maison des Collines en proximité à Eybens, Mont-Saint-Martin et Echarlière (Autrans) pour l'accès à la montagne, et, Massacan en bord de mer. Beaucoup de collectivités se posent la question de savoir s'il faut continuer à posséder en propre des bases de plein air, dont les coûts de mises aux normes actuelles sont élevés.

Il n'est pas prévu de se séparer ni de la Maison des Collines, ni de Massacan. La montagne étant une de nos priorités, nous réfléchissons à nous séparer d'une des deux bases de montagne, ou, à mutualiser l'usage de ces bases avec d'autres villes de la métropole.

Bois de Lune qui gérait l'accueil à Echarlière a annoncé à la Ville de Grenoble en décembre qu'elle ne souhaitait plus gérer cette base compte tenu de ses coûts de fonctionnement élevés. Cette structure a proposé à la Ville de prendre en charge les classes transplantées dans son autre centre de loisir basé à Méaudre pour un prix par élève équivalent.

Par conséquent pour l'année 2016-2017, nous maintenons notre engagement pour les classes de nature : une centaine de classes pourront toujours être accueillies à la Maison des Collines, 20 classes en montagne dans le Vercors et à Mont-Saint-Martin et, et une demi-douzaine à Massacan au bord de mer. Ces classes sont accompagnées d'animateurs spécialisés dans différents domaines (nature, environnement, sports de montagne, sports de mer).

L'offre de classes de classes découvertes n'est donc pas appelée à changer dans l'immédiat.

8. Ce qui n'évolue pas ou peu

Personnels des écoles : les agents d'entretien et de restauration et les ATSEM œuvrent au quotidien auprès des enfants dans les écoles de la ville. Les protocoles de remplacement ne changent pas. Concernant les effectifs d'ATSEM, les contraintes budgétaires ne permettent pas

de mettre en œuvre l'objectif d'une ATSEM par classe. La ville poursuivra l'accompagnement des ouvertures de classes maternelles en fonction de la situation de chaque école.

Appel à projets : chaque année un appel à projet est lancé pour permettre à chaque école de mener un projet pédagogique. C'est un budget entre 30 000€ et 40 000€ par an qui y est consacré.

Intervenants sportifs : la Ville de Grenoble emploie des éducateurs sportifs (ETAPS) qui proposent à chaque enseignant l'encadrement d'activités sportives spécifiques (natation, gymnastique, escalade, escrime,...) pour une partie du temps de pratique sportive du programme EPS.

Ski scolaire : tous les élèves de cycle 3 ont la possibilité de partir 4 journées en montagne l'hiver pour pratiquer le ski nordique ou le ski alpin. Ce sont environ 2500 élèves qui en bénéficient chaque année.

Intervenants musique : des intervenants musique du conservatoire à rayonnement régional interviennent dans les écoles pour assurer un enseignement artistique musical pour tous les élèves de primaire.

Pour ces interventions (musique et sport) l'objectif de la ville est de maintenir ses effectifs. Mais compte-tenu des nombreuses ouvertures de classes chaque année, la répartition des moyens à l'échelle de la ville pourra être amenée à évoluer.

Musées : la Ville accueille gratuitement et prioritairement les groupes scolaires de la ville au Muséum et au Musée de Grenoble où une quarantaine de parcours, une trentaine d'ateliers et des visites guidées sont proposées par les médiateurs de la Ville.

Temps scolaire : la Ville de Grenoble finance de nombreuses associations qui interviennent en temps scolaire sur des projets spécifiques (en culture par exemple La Belle Electrique, le CNAC Magasin, l'Espace 600, le Méliès, Space Junk, Histoire de... ; en sport ; mais également en matière de solidarités internationales, de citoyenneté, d'environnement,...).

Sections internationales : la Ville soutient les sections internationales proposées par l'Education Nationale avec une section espagnole (Bizanet), une section italienne (Jean Jaurès), une section portugaise (Anthoard), une section arabe (Menon), une section allemande (Houille Blanche) et trois sections anglaises (Houille Blanche, Les Trembles, Jules Ferry).

Informatique : Le renouvellement des dotations informatiques des écoles qui avait pris un retard de deux ans depuis 2013-2014 a été rétabli dans son rythme initial et sera même réduit à 6 ans au lieu de 7 entre deux renouvellements. Par ailleurs, le choix de l'implantation de logiciels libres nous permettra à terme de dégager des marges de manœuvre : coût des logiciels et possibilités d'assistance à distance.

En conclusion, nous souhaiterions dire que notre engagement à investir fortement dans les écoles est toujours d'actualité. Le plan Ecoles, avec l'ouverture de nouvelles écoles, est maintenu car il nous faut accueillir correctement tous les jeunes élèves grenoblois. Ce plan contient aussi la restructuration de quatre restaurants scolaires et un soutien important à la maintenance de toutes les écoles, écoles qui ont été négligées pendant plusieurs années.

Pour autant la réponse aux besoins quotidiens doit se faire dans un contexte de maîtrise de notre budget de fonctionnement et de la masse salariale.

Au terme de plusieurs mois de travail intense, pour construire un « *plan de sauvegarde des services publics municipaux* » permettant de faire face à la diminution de ses recettes, la Ville de Grenoble est à présent en mesure de démarrer une nouvelle phase de la transformation de l'action publique. Grâce à des efforts conséquents et parfois douloureux, il est possible de stabiliser notre situation budgétaire et de conserver la maîtrise de notre destin commun. Nous allons ainsi contribuer à la construction de la ville pour toutes et tous et réussir la ville de demain.

Nous vous prions d'accepter, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Fabien Malbet



Elisa Martin



Copie : inspectrices de circonscription, directrice académique